

**EXTRAIT du PROCES VERBAL**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du 06 juin 2016**

<p>Nbre Conseillers en exercice = 19 Nbre Conseillers présents = 16 Nbre Conseillers votants = 18</p> <p style="text-align: center;"><b>OBJET</b></p> <p><b>Vente d'un véhicule communal</b></p> <p style="text-align: center;"><u>délibération n° 13</u></p>	<p>L'an deux mil seize, le six juin, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M.MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL, Mme COCHET, Adjoint, Mme LAMASSE, MM. KLEJMANN, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mme MANGIN, MM. CORDIER et GUILMIN, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Etaient excusés</u> : M. PETRONIO, Conseiller Municipal Délégué, Mme FERRY, conseillère municipale.</p> <p><u>Etait absent</u> : M. WASSIAMA, Conseiller Municipal Délégué</p> <p><u>Ont donné pouvoir</u> : M. PETRONIO à M. le Maire, Mme FERRY à M. CORDIER</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme PREVOST pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
---	--

Monsieur le Rapporteur rappelle que dans le cadre du budget 2016, des crédits de 30 000 € ont été ouverts pour l'acquisition d'un véhicule-benne neuf en remplacement du camion Citroën Jumper immatriculé 3263 ZG 54 acheté par la ville en 2003 pour la somme de 21 500 €.

Le nouveau camion-benne de marque NISSAN TRUCKS a facturé 27 719,40 € et livré aux services techniques le 2 mai dernier. Dans la phase de négociation avec le constructeur, il a été convenu que la société THEOBALD TRUCKS de Ludres s'engageait à reprendre le véhicule Citroën Jumper pour un montant de 3 000 €. Le coût réel du nouveau camion-benne est donc de 24 719,40 €.

Après avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances et des Moyens Généraux du 30 mai 2016,

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- de céder le véhicule Citroën Jumper immatriculé 3263 ZG 54 à la société THEOBALD TRUCKS de Ludres pour un montant de 3 000 €,
- de sortir le véhicule susvisé de l'inventaire communal.

Le Maire,



**Daniel MAGRON**

Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 31 mai 2016



Le Maire,

**Daniel MAGRON**